

Questions au Feuilleton

2. Les données provinciales des tribunaux pour adultes pour 1972 devraient être prêtes, sauf pour le Québec et l'Alberta, en décembre 1973. Les données du Québec et de l'Alberta devraient être prêtes vers le milieu de 1975. On n'a pas recueilli de données pour les tribunaux pour jeunes délinquants en 1972. Les données des tribunaux pour adultes et pour jeunes délinquants pour le premier trimestre de 1973 devraient être prêtes en décembre 1973. Les données relatives aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 1973 devraient être prêtes 60 jours après la fin de chaque trimestre. Les formules révisées des tribunaux ont été introduites le 1^{er} avril 1973 et seront dépouillées par ordinateur; c'est pourquoi il faudra plus longtemps pour dépouiller le premier trimestre que les trimestres suivants. Les autorités fédérales ne s'occupent pas de la supervision de ces acquittements.

LES VOITURES DE LOUAGE DANS LES AÉROGARES DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question n° 1496—**M. Hellyer:**

1. A-t-on décidé d'autoriser la présence d'un cinquième concessionnaire de voitures de louage dans les aérogares du ministère des Transports et, dans l'affirmative, pourquoi permet-on la concurrence d'un cinquième concessionnaire dans les installations déjà surchargées des aérogares du ministère des Transports?

2. A-t-on préparé des plans indiquant l'endroit où s'installera le cinquième concessionnaire dans certaines de ces aérogares?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Non; le ministère n'a reçu aucune demande en ce sens.

2. Non.

LES FRAIS DE MONNAYAGE ET D'IMPRESSION DE LA
BANQUE DU CANADA

[Français]

Question n° 1506—**M. Matte**

Quel pourcentage de leur valeur nominale représente le coût d'impression du papier monnaie et de la frappe des pièces de monnaie émis par la Banque du Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Le contrat de monnayage entre le ministère des Finances et la Monnaie Royale Canadienne prévoit les frais de monnayage suivants: Dollar de nickel, pièces de 50, 25 et 10 sous—20% de la valeur nominale de la pièce. Pièce de 5 sous, 55 p. 100 de la valeur nominale de la pièce; Pièce de 1 sou, 70 p. 100 de la valeur nominale de la pièce; Dollar d'argent, 60 p. 100 de la valeur nominale de la pièce. L'État de l'Actif et du Passif de la Banque du Canada tel que publié dans le rapport annuel de 1972 de la Banque indique des Billets en circulation totalisant \$4,806,241,000, tandis que l'État des Revenus et Dépenses présente le Coût des billets de banque en 1972 comme étant de \$8,195,000.

[Traduction]

LE PROJET DE 2^e RAFFINERIE DE PÉTROLE À
COME-BY-CHANCE, T.-N.

Question n° 1511—**M. Nystrom:**

1. Le gouvernement participe-t-il financièrement à l'établissement de la seconde raffinerie à Come-by-Chance, Terre-Neuve, annoncée le 26 février 1973 par la compagnie Shaheen Natural Resources de New York et, dans l'affirmative, dans quelle proportion?

2. Des concessions fiscales ont-elles été consenties par le gouvernement à cette compagnie?

[M. Reid.]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Non.

2. Non.

LA CANADA STEAMSHIP LINE—LE SERVICE DE
TRANSPORT DE CERTAINES MARCHANDISES

Question n° 1515—**M. Orlikow:**

1. Le ministère des Transports sait-il que la Canada Steamship Lines a annoncé qu'elle met fin à son service d'expédition par bateaux des marchandises non en vrac à des ports du Saint-Laurent et des lacs, y compris ceux de Montréal, Valleyfield, Port Credit et Sarnia, et qu'elle réduit appréciablement ce service à la tête des lacs?

2. Le ministère des Transports étudie-t-il avec d'autres sociétés canadiennes d'armateurs la possibilité d'offrir un service de ce genre, vu surtout les nombreuses installations que le gouvernement a mises en place à la tête des lacs dans ce but, lors de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Oui.

2. Non, pas pour l'instant. La Canada Steamship Lines Ltd. a disposé d'un nombre suffisant de navires spécialisés pour assurer le service en question pendant de nombreuses années, mais actuellement elle juge nécessaire de le réduire. Le ministère des Transports est d'avis que tout service nécessaire de ce genre pourrait mieux être fourni par l'entreprise privée, soit la Canada Steamship Lines soit toute autre société de transport maritime, pour répondre à la demande des expéditeurs.

LES AIDES-CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION
AÉRIENNE

Question n° 1516—**M. Reynolds:**

1. Combien y a-t-il actuellement au Canada d'aides-contrôleurs de la circulation aérienne?

2. Combien y en avait-il en 1969, 1970, 1971 et 1972?

3. Combien d'heures supplémentaires les aides-contrôleurs de la circulation aérienne ont-ils faites en 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973 jusqu'à ce jour?

4. Combien a-t-on payé pour les heures supplémentaires en 1969, 1970, 1971 et 1972?

5. Quel est actuellement le barème des traitements des aides-contrôleurs de la circulation aérienne?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. 308.

2. 230; 237; 257; 275.

3. 15,167; 26,426; 28,787; 30,605; 3,206.

4. \$78,026; \$136,657; \$202,109; \$224,647.

5. CR3—\$6,707 à \$7,372; CR4—\$7,496 à \$8,238; CR5—\$8,569 à \$9,415.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—
LA PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS

Question n° 1523—**M. Reynolds:**

La pénurie de wagons couverts entraînera-t-elle des fermetures d'usines et des baisses de production dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, que fait le gouvernement pour résoudre ce grave problème?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les deux grandes compagnies ferroviaires prennent actuellement des mesures pour mettre en service un nombre suffisant de wagons pendant la période actuelle où la demande de produits forestiers de la Colombie-Britannique est exceptionnellement élevée. Elles achètent du nouvel équi-